

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote.

Le compte administratif 2020 a été voté le 17 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce compte administratif a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire et des crédits votés au budget primitif 2020 éventuellement amendés par des décisions modificatives.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet d'assurer les dépenses courantes.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le budget de l'Eau Potable :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des facturations d'eau et des taxes collectées.

Les recettes d'exploitation 2020 représentent 760 470,14 euros (hors résultat reporté)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des ouvrages de production et de distribution de l'eau, les achats de matières premières et de fournitures.

Les salaires représentent 112 701,48€, soit 16 % des dépenses totales d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation 2020 représentent 689 008,30 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du budget à financer lui-même ses

projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes d'exploitation ont légèrement progressé en 2020 du fait de l'augmentation de la population desservie.

Les principales recettes du budget sont constituées des facturations émises envers les usagers relativement à leur consommation d'eau. Des taxes annexes sont également perçues en recette mais reversées à des tiers (agence de l'Eau). Il convient de souligner que ce budget n'a nullement été perturbé par la crise sanitaire entamée le 17 mars 2020.

Dépenses	Montant arrondis	recettes	Montant arrondis
Dépenses courantes	189 751	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	112 701	Recettes d'exploitation	753 352
Autres dépenses de gestion courante	4 073	Impôts et taxes	0
Dépenses financières	12 281	Dotations et participations	0
Dépenses exceptionnelles	22 011	Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses	125 224	Recettes exceptionnelles	264
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	449 091	Autres recettes	1606
Charges (écritures d'ordre entre sections)	239 917	Total recettes réelles	755 222
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	5 247
Total général	705 961	Total général	760 466

Commentaires concernant les données de ce tableau : l'excédent d'exploitation de l'exercice 2020 s'élève à 54 508€. A titre de comparaison, la section d'exploitation 2019 était déficitaire de -29 006€ en 2019.

Le résultat antérieur capitalisé sur les exercices passés s'élève à 567 233€. Ainsi, l'excédent global de fonctionnement disponible au 31/12//2020 atteint 621 741€ avant financement de la section d'investissement.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'Eau potable regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des travaux opérés soit sur des structures déjà existantes (station de traitement, réseau), soit sur des structures en cours de création (extension de réseaux de distribution)
- en recettes : en recette on retrouve principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec

les projets d'investissement retenus.

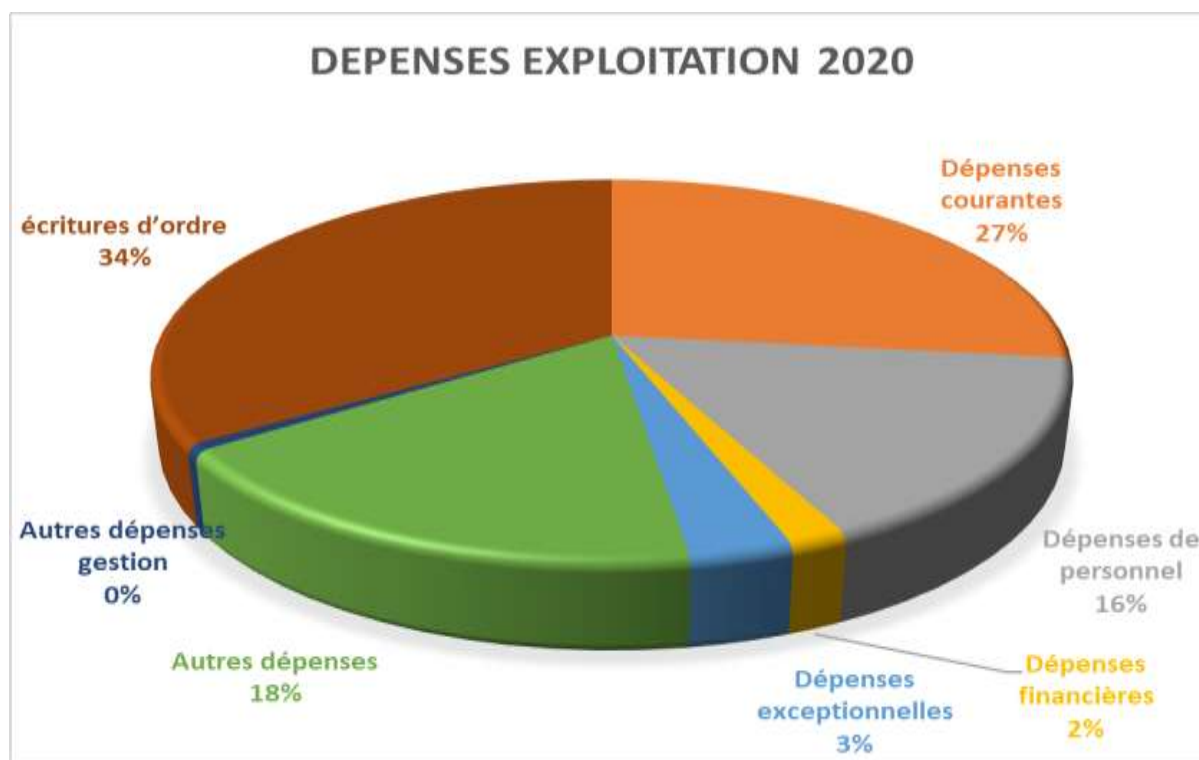
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	Montants arrondis	Recettes	Montant arrondis
Solde négatif d'investissement reporté	(-26 407)	Solde positif d'investissement reporté	0
Remboursement d'emprunts	20 102	Immobilisation financière	503
Dépenses d'équipement	320 843	Mise en réserves	
Travaux en cours		Cessions d'immobilisations	13 235
Etudes		Taxe aménagement	0
Autres dépenses EPF74		subventions	39 778
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 247	Emprunt	0
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	239 917
Total général	346 194	Total général	293 434

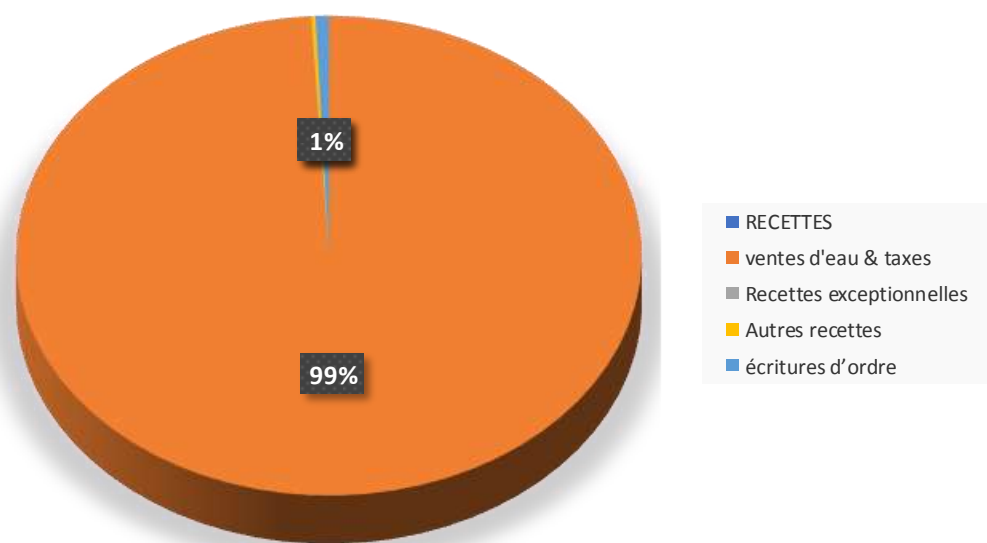
L'équilibre de la section d'investissement (-52 760€) est réalisé par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant global de 621 741€.

Principaux investissements 2020 : Mise aux normes de la station du Martinet.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation



RECETTES EXPLOITATION 2020



c) Etat de la dette (emprunt globalisé sur le budget principal)

Capital restant dû au 31/12/2020	:	285 000€
Annuité payée au cours de l'année 2020	:	20 102€ en capital
	:	12 281€ en intérêts

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Scionzier, le 22 mars 2021

Le Maire,
Stéphane PEPIN